



CIVVIH
ICOMOS



Colloque international sur le développement économique et social dans les villes anciennes Damas (Syrie), 10-12 juillet 2011 (nouvelles dates)

APPEL A CONTRIBUTION

Le thème :

Aujourd'hui, les villes anciennes ne sont plus parfois que des quartiers insérés dans des métropoles modernes bien plus vastes. C'est pourtant en elles que se concentre le patrimoine culturel architectural et urbain historique et que se retrouve le sentiment d'identité le plus profond. Les interventions pour conserver les villes anciennes sont cependant beaucoup plus difficiles que la restauration de monuments historiques isolés, non seulement à cause de la quantité de structures physiques à restaurer ou réhabiliter, mais surtout parce que les villes sont des organismes vivants avec une complexité d'aspects humains et fonctionnels, sociaux et économiques.

Les villes anciennes sont habitées par une population diversifiée, parfois fragile, souvent mal connue. De nombreux métiers, parfois traditionnels, fréquemment d'échelle modeste, y sont pratiqués. Le patrimoine culturel n'y est pas que construit. Il peut être artisanal ou artistique et même parfois intangible. Toute cette complexité contribue au charme des villes anciennes. Pourtant de puissantes tendances sont à l'œuvre pour les transformer en aires monofonctionnelles : quartiers taudifiés ou gentrifiés, touristiques ou commerciaux, villes musée, etc.

Le développement social et l'équité impliquent de maintenir les habitants d'origine sur place, de préserver leur équilibre et diversité, d'améliorer leur logement, leur quartier, leur environnement, leurs services et leurs équipements publics. Leur information, leur participation, leurs dynamiques et leurs éventuelles capacités d'investissement sont à favoriser. Les villes doivent en même temps évoluer et se développer s'il ne faut pas qu'elles meurent ou deviennent des lieux stagnants ayant perdu leur attractivité.

Le développement économique implique la sauvegarde des activités non nuisibles. Une pression excessive du tourisme ou du commerce doit être évitée. Les activités artisanales ou relevant de l'économie du savoir doivent être encouragées. La conservation du patrimoine doit favoriser les économies d'énergie, promouvoir la création d'emplois locaux et régénérer certaines filières de construction.

Il n'y a probablement pas de solution toutes faites, mais nous savons que le développement social et économique des villes anciennes consiste à revitaliser autant qu'à conserver et que sa



CIVVIH
ICOMOS



réalisation doit souvent être globale et toujours soutenable. La sauvegarde des villes anciennes peut comporter des séries de projets successifs qui lui assurent une visibilité et une crédibilité aux yeux de la population. Toutefois; l'ensemble s'inscrit généralement dans un processus de longue durée et une stratégie dans laquelle les rôles des acteurs publics et privés doivent être complémentaires et harmonieux.

Les communications :

Les communications présentées devront traiter des aspects sociaux, économiques (ou des deux à la fois) dans la ville ancienne. Il pourra s'agir d'exemples de bonnes pratiques ou de cas d'étude à différentes échelles. Elles pourront être globales comme dans une ville ou un secteur de protection ou thématiques ne concernant que la réhabilitation des logements ou la formation des artisans par exemple. Elles n'omettront pas d'évoquer les politiques, stratégies et spécificités juridiques, institutionnelles ou budgétaires qui les rendent possibles. Les communications du colloque seront éditées par le MAM II sous la forme de cd-rom et présentées sur le site Internet du CIVVIH.

Le calendrier :

Les membres du CIVVIH et les participants internationaux désirant proposer une communication devront en rédiger un résumé concis d'une demi-page (1.500 signes) en indiquant le titre, en anglais ou en français, accompagné d'un bref curriculum vitae de 5 lignes. Il devront l'envoyer au comité scientifique (abdulac.sa@gmail.com) avant **le 10 mai 2011**.

Le comité scientifique communiquera sa réponse vers le **20 mai**. Une version définitive de la communication comprenant jusqu'à 6 pages illustrées (police times 12, sauf pour les titres) devra être envoyée le **20 juin** au plus tard.

10.03.2011